



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Qc J0S 1K0

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NO. 145-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Avis public est donné par la soussignée, Francine Crête, Greffière adjointe, à tous les contribuables de la Municipalité d'Ormstown à l'effet qu'une assemblée publique de consultation aura lieu, **mercredi le 17 mai 2023 à 18h30** à l'Hôtel de Ville d'Ormstown, située au 5, rue Gale à Ormstown.

Toute personne intéressée par le « Projet de Règlement no. 145-2023 relatif à la démolition d'immeubles » peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité durant les heures régulières de bureau, soit entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30 ou en le consultant sur le site internet de la Municipalité au : www.ormstown.ca.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Toute personne qui désire s'exprimer sur le projet de règlement pourra être entendue.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Ormstown, ce 4 mai 2023


Francine Crête
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Francine Crête, Greffière adjointe de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 4 mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 mai 2023



Francine Crête
Greffière adjointe